Aide publique au développement

• (1830)

[Traduction]

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, le projet de loi C-62 porte sur la remise de la dette envers le Canada, contractée par un certain nombre de pays moins avancés qui ne sont pas en mesure de la rembourser et ne le seront pas dans un avenir prévisible.

Je suis heureux d'avoir pu jouer un rôle dans la présentation de ce projet de loi à la Chambre et j'espère qu'il sera adopté dans le peu de temps qu'il nous reste avant l'ajournement pour l'été.

Le caucus libéral souhaite qu'il soit adopté maintenant, avant les conférences de la francophonie et du Commonwealth, afin de maintenir la crédibilité du Canada dans le domaine de l'aide au développement international.

Nous sommes, bien sûr, heureux que le gouvernement ait soumis ce projet de loi à l'étude maintenant. Il y a de nombreuses années que le parti libéral a lancé le principe des programmes publics d'aide au développement. Comme nous le savons, les prêts ou les programmes d'aide dans le cadre de l'aide publique au développement ne sont pas tous couronnés de succès. Inévitablement, certains programmes n'obtiennent que des succès partiels et d'autres sont des échecs.

Nous comprenons également la situation des pays les moins avancés. En fait, les pays visés par ce projet de loi connaissent de graves difficultés depuis quelque temps déjà. La sécheresse et la maladie, ainsi que la baisse des prix mondiaux des denrées agricoles qu'ils exportent ont exacerbé leurs problèmes sociaux et financiers, et rendent le remboursement de la dette impossible.

En 1977, le Canada a annoncé qu'il convertissait rétroactivement toutes ces dettes en subventions, comme l'a expliqué le ministre, et qu'à l'avenir l'aide à ces pays ne serait que sous forme de subventions.

Le Togo et la Mauritanie n'ont pas profité de cette mesure canadienne parce qu'ils n'avaient pas été classés par les Nations Unies parmi les pays en voie de développement à l'époque.

Mais le Togo a été ajouté à cette liste par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1982 et la Mauritanie en 1986.

Le Togo nous doit 16,6 millions de dollars et la Mauritanie 4.2 millions. La Communauté de l'Afrique orientale, la CAO, a été dissoute en 1977. Ce n'est qu'en mai 1984 que les trois pays formant cette communauté ont fini par s'entendre sur une formule de partage de sa dette mise au point par le médiateur de la Banque Mondiale, une dette d'environ 47,4 millions de dollars. Ces pays sont le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda.

Je constate avec plaisir que cette mesure n'engage aucun frais de notre part. En raison des décisions prises dans le budget de février 1986, cette remise ne modifie en rien notre aide officielle à l'étranger et n'entraîne ni dépenses supplémentaires ni accroissement du déficit budgétaire.

Pour conclure, je tiens à dire que nous approuvons la politique du Canada concernant les moratoires sur les dettes consenties aux pays les moins développés, qui pâtissent énormément

de la baisse du prix des denrées, de la sécheresse et de bon nombre d'autres problèmes sociaux, et notamment, à l'occasion, d'invasions de la part de pays étrangers.

Je dois ajouter une note moins réjouissante en signalant que le Canada s'est engagé depuis des années à fixer l'aide publique au développement à 0,7 p. 100 de notre PNB. Nous sommes extrêmement déçus de voir que le gouvernement n'a pas fait le nécessaire pour honorer la promesse faite par le premier ministre (M. Mulroney) en vue de porter à 0,7 p. 100 le financement du Canada au titre de l'APD d'ici 1990. En réalité, ces chiffres ont été fortement révisés, mais à la baisse. Le premier ministre semble plus rapide à faire des promesses qu'à les tenir. Il s'agit d'une autre promesse rompue que nous regrettons vivement et qui est particulièrement désolante alors que nous assistons au sommet du Commonwealth et aux conférences de la francophonie. J'espère que nous pouvons compter sur une déclaration prochaine qui atténuera cette décision.

Quoi qu'il en soit, au nom des membres de mon caucus, je suis heureux d'appuyer le projet de loi qui est actuellement soumis à l'approbation finale de la Chambre.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, je serai également très bref. Le Nouveau parti démocratique appuie ce projet de loi, prévoyant la remise de la dette liée à l'aide publique au développement relativement à certains prêts consentis par le gouvernement du Canada aux gouvernements du Togo et de la République islamique de Mauritanie, ainsi qu'à l'ancienne Communauté de l'Afrique orientale.

Il s'agit manifestement d'une question importante et la dette du tiers monde est une question d'actualité depuis un certain temps. Il est regrettable que nous abordions le sujet en ce dernier jour de session où, à 18 h 35, il nous reste à peine plus d'une heure pour examiner quatre ou cinq projets de loi. On aurait dû prévoir plus tôt dans le calendrier parlementaire l'étude de cette mesure, ce qui nous aurait permis de discuter des problèmes généraux en même temps que des dispositions précises du projet de loi.

Cela dit, notre caucus a l'intention d'adopter ce projet de loi à toutes les étapes, ce soir. Il reconnaît, et c'est une bonne chose, que le problème de la dette du tiers monde touche non seulement les pays d'Amérique latine qui retiennent surtout l'attention en ce moment, mais également les pays d'Afrique.

Même si la dette de ces pays est généralement plus faible en chiffres absolus, elle est souvent plus importante par rapport au PNB et au revenu des exportations. Cela risque de poser un très sérieux problème pour un grand nombre de ces pays d'Afrique et d'ailleurs, ce dont la Chambre des communes doit tenir compte.

Comme le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) l'a déclaré au nom du parti libéral, il faut bien se rendre compte que le gouvernement n'a pas tenu ses engagements sur le plan de l'aide officielle au développement. Il avait promis d'atteindre 0,7 p. 100 du PNB. La réalisation de cet objectif a été remise à 1990, puis à 1995. Elle est maintenant reportée jusqu'au XXI° siècle.